Confédération Paysanne de l'Aude

Syndicat pour une agriculture paysanne et la défense de ses travailleurs

Interprofessions agricoles et Cotisations Volontaires Obligatoires

La Confédération Paysanne de l'Aude porte le débat sur la place publique et appelle à manifester en solidarité avec les viticulteurs poursuivis…

Lundi 18 novembre NARBONNE

- A partir de 13h30 spectacle performance « Les Guignols dans l'interpro » en soutien à Philippe Quintilla devant le Tribunal d'instance de Narbonne 19 Bd Général De Gaulle
- 18h **Débat public « Quel avenir pour la viticulture ? »** au Palais des sports, des arts et du travail Bd Frédéric Mistral

Mardi 19 novembre CARCASSONNE

A partir de 8h30 devant le Tribunal d'Instance de Carcassonne 28 Bd Jean Jaurès

- **Manifestation pour une réforme des interprofessions agricoles**, rassemblement en soutien à Pascal Pavie
- Spectacle performance « Les Guignols dans l'interpro »
- Marché sauvage de produits sans cvo

Quel citoyen accepterait de payer des cotisations à une association sans que celle-ci ne lui octroie le droit de vote, ne lui laisse la possibilité de participer aux choix d'orientations et d'accéder aux comptes ?

C'est pourtant comme cela que ça se passe dans de nombreuses interprofessions agricoles avec l'assentiment de l'Etat, qui abandonne peu à peu comme partout ailleurs ses fonctions régaliennes. Ces structures corporatistes profitent donc souvent à l'industrie alimentaire et au système agricole productiviste au détriment des petites fermes, des paysans, mais aussi des salariés agricoles et des consommateurs qui ne sont pas représentés.

Alors que les interprofessions devraient suivant le code rural « renforcer la sécurité alimentaire et sanitaire des aliments, en particulier par la traçabilité des produits », l'affaire Lur Berri du cheval déguisé en boeuf à Castelnaudary ou l'enquête de Que choisir sur les nombreux résidus trouvés dans les vins devraient suffire à remettre en cause le fonctionnement des organisations interprofessionnelles.

Mais il n'y a pas que ça !

Venez vous informer lors de ces deux journées et exprimer votre solidarité avec les deux viticulteurs audois qui refusent de payer les Cotisations Volontaires Obligatoires pour exiger avec eux et la Confédération Paysanne une réforme des ces organisations interprofessionnelles.

Confédération Paysanne de l'Aude – 12 rue des genêts – 11300 LIMOUX
04 68 74 29 17 – confdelaude@gmail.com

Confédération Paysanne de l'Aude

Syndicat pour une agriculture paysanne et la défense de ses travailleurs

Cotisations Volontaires Obligatoires

Manifestation de soutien aux viticulteurs poursuivis

Mardi 19 novembre à partir de 8h30
Tribunal d'Instance de Carcassonne 28 Bd Jean Jaurès

Le CIVL, Conseil Interprofessionnel des Vins du Languedoc, poursuit devant les tribunaux Pascal Pavie et Philippe Quintilla, pour leur action syndicale. Depuis plusieurs années, ces deux viticulteurs audois, soutenus dans leur démarche par la Confédération Paysanne de l'Aude, refusent de payer les CVO, Cotisations Volontaires Obligatoires, afin que **l'Etat engage une réforme des interprofessions agricoles et que le CIVL mène des actions qui correspondent aux besoins de l'ensemble des viticulteurs du Languedoc dans toute leur diversité, et aux attentes des consommateurs.**

Nous exigeons du Président de la République qu'il tienne sa promesse de candidat :

- permettre aux organisations syndicales représentatives de siéger dans les interprofessions agricoles.

Nous exigeons de l'Etat une modification des accords professionnels pour que :

- les négociants cessent de déroger à leur obligation de verser l'acompte de 15% aux producteurs, rétablissant ainsi un équilibre entre les deux parties. Les parlementaires et les sénateurs ne doivent plus céder aux pressions de l'Union des interprofessions ;
- les petites exploitations viticoles puissent demander une exonération des CVO, comme cela se fait déjà pour les petits producteurs céréaliers ;
- soient intégrées dans un collège des interprofessions des structures représentant des consommateurs et citoyens.

Nous demandons à l'Etat :

- de faire respecter le droit fondamental de liberté d'association et donc de laisser libre choix à tous les paysans dépendant d'une interprofession régie par les statuts de l'association loi 1901, d'adhérer et de cotiser librement à la dite association.

Nous exigeons du CIVL et de toutes les interprofessions viticoles qu'ils remplissent correctement leurs missions telles que définies dans le Code rural :

- faire respecter les contrats au prix signé ;
- garantir la traçabilité des produits mis sur le marché ainsi que la garantie sanitaire de ces derniers auprès des consommateurs (Article 632) ;
- Nous demandons au CIVL une transparence sur ses comptes accessibles à tous les cotisants.

Derrière les « plans stratégiques de revalorisation » des AOC du Languedoc et « les plans marketing » payés avec les cotisations de tous les viticulteurs se profile une interprofession libérale qui profite principalement aux négociants et aux plus grosses exploitations, et se soucie peu de la condition des viticulteurs. La grève des cotisations de ces viticulteurs n'est que la partie visible de l'iceberg, la partie visible de la colère des paysans dont certaines interprofessions n'ont que faire. Il est urgent que l'Etat réforme les interprofessions et que celles-ci considèrent les paysans autrement que comme de simples cotisants !

Robert Curbières, responsable commission viticulture 06 81 09 57 66
Olivier Lozat, communication 06 71 48 91 91
Philippe Quintilla, viticulteur 06 07 41 35 14 Pascal Pavie, viticulteur 06 87 87 79 32

Confédération Paysanne de l'Aude – 12 rue des genêts – 11300 LIMOUX
04 68 74 29 17 – confdelaude@gmail.com